

**MUNICIPALITÉ****PREAVIS N°09/2022
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES****BUDGET 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent budget a été établi en tenant compte d'un point d'impôt à 52 ct., selon l'arrêté d'imposition 2023 que vous avez voté le 12 octobre dernier.

Le budget 2023 tient compte de l'adaptation de la masse salariale (administration et autorités) à l'inflation actuelle, estimée à 3,5 %.

Même si la situation budgétaire de notre commune particulièrement impactée par la politique péréquative imposée par le canton, demeure très problématique, on peut constater que ladite situation budgétaire s'est légèrement améliorée par rapport à celle qui prévalait en 2022.

Il ressort également des calculs faits par votre Municipalité que sur l'ensemble des charges imposées par le Canton ou par des associations intercommunales sur le budget 2023, comparées à l'intégralité des revenus fiscaux de notre commune telles que projetés par le Canton, notre commune disposera que de **9.39%** de l'intégralité des recettes fiscales pour faire face à ses pures dépenses communales soit un montant de CHF 1'531'269.-, auxquelles viendront s'ajouter nos revenus financiers de CHF 2'207'250 et prélèvement sur les fonds affectés et imputations internes de CHF 362'000.-, soit un total de CHF 4'100'519.-.

On rappellera que le total des charges de notre seul ménage communal tel que projeté par le budget qui vous est présenté s'élève à CHF 5'711'788.-, d'où un manco de CHF 1'611'269.-.

Il ressort de la projection en question que les acomptes péréquatifs au sens large représenteront en 2023, **74.79 %** de l'ensemble de nos recettes fiscales.

Nous vous présentons un budget 2023 qui fait apparaître un déficit de CHF 1'611'269.-. Si ce dernier devait se réaliser, cela réduirait notre capital au bilan d'autant, capital qui s'élevait au 31 décembre 2021 à CHF 6'270'638.-. Nos fonds de réserves au 31 décembre 2021 s'élèvent à CHF 8'342'006.-.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	2'488'800	2'431'800	2'022'725
Revenus	172'000	172'000	159'803

La rubrique 131 « Assurances autorités et personnel » en diminution de CHF 45'000.- en raison des divers renouvellements de nos polices d'assurances à des taux plus favorables, adaptés à la masse salariale.

Le poste 140.317.0 est en augmentation de CHF 25'000.-, cela tient compte principalement du budget alloué de CHF 20'000.- pour la fête du 1^{er} août dont l'organisation revient à Mies en 2023.

Le compte 140.352.6 (contributions Conseil Régional & Disren) est en hausse de CHF 61'000.-, correspondant à notre contribution de la Région de Nyon qui est augmentée de CHF 5.- par habitant (CHF 12'000.-). Ce poste comprend également la provision de notre engagement Disren égal à la valeur de notre point d'impôt qui est de CHF 246'000.-.

2) FINANCES

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	4'653'665	3'727'955	5'567'497
Revenus	16'336'000	12'581'000	16'745'989

Le budget 2023 est basé sur 52 cts d'impôts, notre valeur du point d'impôts estimée par les services de l'Etat s'élève à CHF 245'963.- selon les comptes 2021.

Les charges relatives à la péréquation intercommunale (220.352.0) ont été estimées par les services de l'Etat, le montant annoncé à la hausse d'environ CHF 925'000.- par rapport au budget 2022 est adapté à l'évolution de nos revenus.

Les recettes fiscales en hausse d'environ CHF 3,75 millions ont été estimées de façon prudente compte tenu des acomptes déjà versés par le Canton à ce jour, et aux comptes 2021.

3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	1'531'180	1'477'980	1'452'695
Revenus	1'415'500	1'385'500	1'397'315

Les charges composant ce domaine sont stables par rapport au budget 2022, tiennent compte de l'augmentation des coûts énergétiques estimée à plus de CHF 52'000.-.

L'augmentation des revenus provient principalement de l'adaptation des loyers des immeubles Au Sorbier selon les comptes 2021.

353 Immeuble du Chauchay

L'immeuble étant sous gérance, la gestion des charges consommables est gérée par cette dernière et refacturée directement aux locataires.

354 Chantier naval

Le loyer annuel du chantier naval s'élève à CHF 120'000.-.

358 Ecole au Sorbier

Les charges et revenus demeurent stables.

Une nouvelle classe a dû être créée en 2022, un complément du mobilier est prévu en 2023. En outre l'infrastructure de l'école sera adaptée aux normes de l'affichage numérique frontal (ANF).

361 Immeuble « La Couronne »

L'estimation des charges et revenus est identique au budget 2022.

362 Maison du Village

L'estimation des charges et revenus est identique au budget 2022.

4) TRAVAUX

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	1'697'310	1'581'210	1'544'765
Revenus	828'750	771'500	858'733

Les charges de ce service sont à la hausse de CHF 116'100.-, et les revenus également à la hausse de CHF 57'000.-.

430 routes

Dans leur globalité les charges de ce service ont été revues à la baisse de CHF 13'900.-.

450 déchets

Cette rubrique reste équilibrée, ayant CHF 25'800.- de charges supplémentaires (transports), compensées par 21'000.- de produits en hausse (rétrocession taxe au sac et l'ajustement des taxes déchets).

460 Réseau d'égouts et épuration

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1.70 par m³ (CHF 1.50/m³ pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m³ pour la taxe d'entretien), ce qui représente CHF 305'000.- prévus au budget 2023. L'objectif de cette action est de diminuer progressivement les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de CHF 2,139 mios au 31.12.2021.

470 Cours d'eau, rives et port

Le compte 470.314.7 est en hausse de CHF 15'000.- qui sont prévus afin de remettre en état la zone lacustre ainsi que les plantations d'arbres.

Le compte 470.330.3. englobe le 1^{er} amortissement du port Mies-Tannay pour CHF 65'000.- et de celui des pavillons de stockage et pontons pour CHF 5'000.-.

Le compte 470.331.1 est augmenté de l'amortissement des pavillons WC + rampe PMR, pour CHF 14'700.-.

Le compte 470.422.1. et 470.422.3 totalisent CHF 48'250.- de revenus supplémentaires provenant de l'EIPT (Entente intercommunale du Port du Torry) nous rétrocédant l'amortissement et les intérêts de notre investissement.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	1'229'500	1'188'500	1'073'900
Revenus	1'000	1'000	3'154

L'estimation des charges est en hausse de CHF 40'000.-, adaptée au nombre d'élèves grandissant. La contribution par habitant s'élève à CHF 521,40 (en baisse de CHF 1.50 par rapport à 2022).

La contribution par habitant au Conseil de la Régie des Eglises reste inchangée à CHF 17.-.

6) POLICE

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	758'120	684'803	726'715
Revenus	15'000	1'000	16'000

La hausse de CHF 10'000.- (compte 610.318.5) correspond à notre demande de surveillance de la commune par SDS.

Ces charges comportent la contribution de la Commune à la Réforme policière (610.351.1) qui est calculée en fonction de nos revenus ; elles sont communiquées par le Service des communes et du logement (SCL), en hausse de CHF 55'300.-.

La hausse de CHF 3'500.- (compte 650.352.1) correspond à l'adaptation de notre participation au SDIS de Terre Sainte.

Notre participation à l'ORPC est augmentée CHF 4'000.- (compte 660.352.1).

7) SECURITE SOCIALE

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Dépenses	8'137'944	5'795'455	7'933'101
Revenus	37'000	35'000	34'579

Les charges relatives à la facture sociale (cohésion sociale), (720.351.5) ont été estimées par les services de l'Etat, le montant annoncé est en hausse par rapport au budget 2022 de CHF 2,33 millions, mais en ligne avec nos comptes 2021 adaptés à l'évolution de nos revenus fiscaux.

Les charges seraient diminuées de manière drastique si les procédures engagées par notre commune à l'encontre de la facture sociale devait déboucher sur un jugement en faveur de la commune

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'APEJ qui se chiffre à CHF 482'000.-, soit un coût de CHF 213,34/hab.(en diminution de CHF 14.- par habitant).

A titre indicatif, l'exonération de la taxe déchets (Entreprises, R.I. et jeunes de 0 à 18 ans) représente CHF 72'000.-

8) SERVICES INDUSTRIELS

	<u>Budget 2022</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Revenus	80'000	80'000	78'926

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol versée par la Romande Energie.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2023 se solde par un déficit de CHF 1'611'269.-.

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis N° 09/2022 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.

La Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 P.-A. SCHMIDT		 C. GALLAY
	Le Municipal des Finances	
	 S. MASCALI	

Approuvé par la Municipalité le 14 novembre 2022